FAIRE UN DON
pour Enfants du désert

PROCÉDURE POSTALE

JE DONNE UNE FOIS

☐ Je fais un don pour les actions d'Enfants du désert d'un montant de : €, par chèque.

J'aimerais soutenir les projets :

☐ au Maroc ☐ en Argentine

En tant que **particulier,** vous bénéficiez d'une réduction fiscale de **66%**, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Un don de 100 € revient alors à 34 € une fois la déduction appliquée.
La déduction fiscale pour **les entreprises** s'élève à **60 % dans la limite des 0.5% du CA.** Un don de 100 € revient alors à 40 € une fois la déduction fiscale apliquée.

JE DONNE CHAQUE MOIS

☐ Je fais un don régulier, chaque mois, d'un montant de € pour soutenir les actions d'EDD.

Prélèvement : ☐ le 1er du mois ☐ le 10ème jour du mois

Je remplis alors le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous.

VOS COORDONNÉES

MME ☐ MR ☐

PRÉNOM :

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

PAYS :

TEL :

EMAIL :

Bulletin (+ mandat ou chèque) à envoyer à *Enfants du désert* - 42 avenue Michel Poniatowski, 95290 L'Isle Adam, France

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA - EN FAVEUR D'ENFANTS DU DÉSERT

ENFANTS DU DESERT
ICS : FR35ZZZ558197
42 avenue Michel Poniatowski, 95290 L'Isle Adam - France

Type de paiement : récurrent - Référence unique du Mandat* :

*Elle vous sera communiqué dès l'enregistrement de votre mandat

VOS COORDONNÉES ☐ MME ☐ MR

PRÉNOM :

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

PAYS :

TEL :

EMAIL :

VOS COORDONNÉES BANCAIRES

IBAN

BIC

FAIT À :

LE

Signature :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : Enfants du désert à envoyer les instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Enfants du désert. Vous acceptez également que le premier prélèvement pourra avoir lieu au plus tôt 2 jours calendaires après l'envoi de la notification préalable au 1er prélèvement SEPA Enfants du désert. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mendat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.